

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 33 (1973)

Rubrik: L'année touristique 1973

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année touristique 1973

Durant l'année 1973, le tourisme suisse a été marqué par une série de mesures et de développements dont les plus notables ont été: la *pénurie de main-d'œuvre*, une *poissée inflationniste* sans précédent, l'encadrement du *crédit*, les *fluctuations des monnaies* et la *crise énergétique*.

POLITIQUE DU TOURISME

La commission fédérale pour la *conception globale des transports* poursuit ses travaux, qui en sont au stade de la recherche des éléments d'appréciation et de leur synthèse.

La loi fédérale sur l'*aménagement du territoire* a été traitée par le Conseil des Etats. Ce projet passe au Conseil national, qui en sera saisi à fin janvier 1974. Quant aux *zones protégées à titre provisoire*, que les cantons devaient désigner au cours de l'année en application de l'arrêté du 17 mars 1972, elles ont suscité de nombreux recours dans certains cantons touristiques où les citoyens s'estimaient lésés.

A fin décembre, une commission d'experts a achevé l'avant-projet de loi fédérale sur l'*environnement*, fondée sur l'article 24^{septies} de la Constitution adopté en juin 1971. La procédure de consultation doit intervenir en 1974.

Le projet de loi fédérale sur l'*aide en matière d'investissements dans les régions de montagne* – transmis au Parlement à la fin du premier se-

mestre – prévoit un crédit de programme de 400 millions de francs pour 5 ans, à accorder à titre subsidiaire et sélectif dans les régions que les cantons et communes devront délimiter. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine tendant à améliorer les structures en concentrant les moyens sur des «pôles de croissance». Le tourisme en bénéficiera, tout comme l'agriculture de montagne, l'industrie et l'artisanat. Traité par le Conseil des Etats à sa session de décembre, l'affaire passe au Conseil national.

La loi fédérale de 1966 sur l'*encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature* est en cours de révision. Son application devrait être étendue, dans les régions touristiques définies par la loi, aux équipements collectifs interentreprises et, dans les régions de montagne à développer, à la construction d'hôtels nouveaux. Le champ d'activité de la Société suisse de crédit hôtelier s'en trouverait élargi. La procédure de consultation a eu lieu durant l'été.

Plusieurs cantons ont pris des mesures restreignant la *navigation à moteur sur les lacs*: limitation de la vitesse ou du nombre des embarcations, extension des zones riveraines, ou encore tolérances strictes concernant le bruit ou les mélanges de carburants. A sa session de printemps, le Conseil national a adopté la motion Weber (Schwytz) visant à restreindre la circulation des canots à moteur, qui ont passé de 44 000 en été 1971 à quelque 60 000 en avril 1973.

Dans le canton de *Fribourg*, le Grand Conseil a accepté à fin novembre une nouvelle loi sur le tourisme instituant aussi un fonds d'équipement. De leur côté, les Grisons envisagent de créer une loi sur le tourisme, parallèlement à une réorganisation des structures touristiques.

En matière de coopération technique, rebaptisée *coopération au développement*, la Suisse a passé le 31 juillet un accord avec la Tunisie afin de réaliser une école hôtelière à Nabeul, pour étendre l'œuvre accomplie avec l'école hôtelière de Sousse remise aux autorités tunisiennes en 1971. D'autres projets de la coopération au développement, qui relève du Département politique, progressent au Kenya et en Indonésie.

En mai, la Confédération a accordé au Kenya un prêt de 12 millions de francs à faible intérêt pour une seconde école hôtelière à Nairobi. C'est le premier crédit intéressant le tourisme qui ait été ouvert par l'*aide financière suisse aux pays en développement*, qui relève du Département de l'économie publique, dans le cadre du crédit de programme de 400 millions voté par les Chambres en septembre 1971.

D'autre part, le Conseil fédéral a demandé au Parlement à fin octobre que la Suisse participe, à raison d'un million de francs par an à partir de 1975, au *Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE), institué à la suite de la conférence de l'ONU sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972.

LES INSTITUTIONS

En date du 29 août, le Gouvernement a institué une *Commission consultative fédérale pour le tourisme*, chargée d'examiner les questions touristiques traitées par l'administration centrale. Cette commission de 15 membres réunit, sous la présidence du professeur Paul Risch, les représentants des cinq départements le plus intéressés au tourisme, les directeurs de l'ONST et de la Société suisse de crédit hôtelier, comme aussi des personnalités politiques, scientifiques et touristiques.

La création de cette commission revêt une importance particulière en Suisse, où les affaires touristiques sont avant tout du ressort des cantons. La Confédération, qui dispose déjà de compétences propres dans plusieurs domaines (transports, remontées mécaniques, lutte contre la pollution et, bientôt, aménagement du territoire), entend ainsi renforcer son action pour mieux coordonner les décisions des départements qui ont une incidence sur la vie touristique du pays.

Dans le courant de l'été, l'Association suisse pour la sauvegarde de la promotion des régions de

Après avoir dirigé pendant plus de 5 ans le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, dont font partie l'Office fédéral des transports et son Service touristique, le conseiller fédéral *Roger Bonvin* a démissionné en décembre. Son successeur est *Willi Ritschard*, nouveau conseiller fédéral.



montagne – elle réunit des personnalités de 13 cantons – a été fondée.

Sur le *plan international*, le Comité du tourisme de l'Organisation de coopération et de développement économiques a été élargi par l'entrée de la Nouvelle-Zélande, qui a adhéré à l'OCDE en mai.

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

A l'intérieur, la vie économique a été dominée par la *flambée inflationniste*: Sous l'influence de la crise énergétique, l'indice des prix à la consommation a fait un bond de 11,9 %, contre 6,9 % en 1972. Même si l'on fait abstraction de la poussée exercée par les prix de l'huile de chauffage et de l'essence, l'augmentation aurait atteint 7,4 %, ce qui eût aussi été un record peu enviable. A n'en pas douter, l'inflation galopante continuera à porter préjudice à la compétitivité de notre tourisme.

D'autre part, la *pénurie de main-d'œuvre* affecte toujours gravement les branches tertiaires: Elle est de nature à susciter des alarmes pour la qualité de nos prestations, spécialement dans l'hôtellerie et la restauration. Pour plus de détails, on voudra bien consulter les chapitres du présent rapport consacrés à ces deux secteurs.

Au début de l'année, le Conseil fédéral a nommé le conseiller national Schürmann proposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices:

«Monsieur Prix», comme diront bien vite la presse et l'opinion. L'accroissement des *crédits bancaires* reste limité à 6 % jusqu'au 1^{er} juillet 1974, encore que leur encadrement ait été assoupli en juin pour permettre le financement de travaux de construction et d'infrastructure. Pour la *construction*, des aménagements ont été apportés à l'arrêté fédéral urgent de juin 1972, mais les restrictions restent sévères. Des dérogations à l'arrêté interdisant le *placement de fonds étrangers* dans les immeubles ont été accordées à plusieurs stations, notamment à Thyon 2000, Lax, Anzère et Disentis.

La «*lex Furgler*» – en fait un nouvel arrêté fédéral aux dispositions strictes – entrera en vigueur le 1^{er} février 1974 pour remplacer l'arrêté fédéral de 1961, dit «*lex von Moos*», sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger. Notons que la «*lex Furgler*» ne comporte pas d'exceptions pour les «appartements-hôtels», contrairement aux vœux exprimés par des députés de cantons touristiques où cette forme nouvelle d'hôtellerie favorise le rajeunissement de certaines stations et leur adaptation aux exigences actuelles de la clientèle. En date du 21 décembre 1973, le Conseil fédéral a pris une ordonnance et un arrêté pour son application. – D'autre part, l'arrêté fédéral urgent de juin 1972 sur le placement de fonds étrangers a été abrogé avec effet au 1^{er} février 1974, si bien que la législation ordinaire redevient seule applicable.

Le 2 décembre, le peuple et les cantons ont sanctionné à une forte majorité la *politique anti-inflationniste* du Gouvernement en approuvant la prolongation, pour deux ans au plus, de quatre arrêtés fédéraux urgents de décembre 1972 sur les prix, le crédit, la construction et les amortissements fiscaux. Relevons que les deux cantons touristiques du Valais et des Grisons ont voté non en majorité.

Sous l'influence de la *crise du pétrole*, le Conseil fédéral a interdit la circulation automobile pendant trois dimanches, heureusement à une période de faible activité touristique: les 25 novembre, 2 et 9 décembre. L'approvisionnement des postes d'essence a été quelque peu réduit, mais cette deuxième mesure n'a guère handicapé le tourisme. Le fonctionnement des installations touristiques de tous genres et le chauffage des hôtels sont restés normaux. Introduite le 1^{er} janvier, la limitation de 100 km/h. sur les routes a été étendue aux autoroutes vers la fin de l'année pour raisons d'économie de carburant.

En date du 17 décembre, sept organisations nationales de tourisme ont présenté au Gouvernement leurs vues sur la politique à suivre pour le cas où des restrictions ultérieures s'imposeraient (à court terme, les autorités ont écarté cette éventualité en janvier 1974). Si le prix de l'essence a augmenté dans une mesure supportable pour les touristes, avec des maximums de 81 à 85 ct. le litre pour l'essence normale et la «super», celui du kéro-

sène vendu sur les aéroports suisses a presque triplé depuis le début de l'année.

Pour d'autres développements économiques intéressant les transports, l'hébergement et la restauration, le lecteur est prié de se reporter aux chapitres ultérieurs du présent rapport.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

La *demande intérieure* pour les prestations touristiques est restée soutenue, ainsi qu'en témoigne le léger accroissement des nuitées dans l'hôtellerie: 0,8% par rapport à 1972. C'est avant tout la parahôtellerie qui a enregistré une demande accrue.

Quant à la *demande internationale*, elle a été conditionnée par des changements de scène rapides sur le théâtre monétaire: dévaluation de 10% pour le dollar US le 14 février, flottement concerté des monnaies dans six pays de la Communauté européenne à mi-mars, flottement du franc suisse le 19 mars et réévaluation de 5,5% du DM à fin juin, pour ne citer que les plus importants. Entre mi-décembre 1972 et mi-décembre 1973, le cours du franc suisse a augmenté fortement par rapport à plusieurs devises: environ 10% pour le yen, 16% pour le dollar américain, 17% pour la livre et 19% pour la lire. Quand on compare les cours entre l'été 1973 et l'été 1972, les différences étaient encore plus sensibles.

Ces chiffres expliquent dans une bonne mesure le recul des nuitées enregistré pour les touristes provenant des USA, de Grande-Bretagne et d'Italie. Vers la fin de l'année toutefois, le cours du dollar était en nette reprise, ce qui ouvre de meilleures perspectives pour la clientèle américaine.

En 1973, notre office a lancé son *programme triennal* axé sur le thème «*La Suisse – pays des vacances à la carte*». Cet appel en faveur des vacances actives a incité bon nombre de stations à organiser des centaines de cours pour les «hobbys» et offrir de nouvelles distractions dans les domaines du sport, des arts appliqués et de la culture en général.

Soucieux de mieux répartir les risques, l'*Office national suisse du tourisme* a ouvert en janvier une nouvelle agence au Canada, implantée à Toronto. D'autre part, le Gouvernement a demandé au Parlement que la contribution fédérale à l'ONST soit relevée, ce que le Conseil des Etats a approuvé en décembre. L'affaire passe au Conseil national.

Le nouveau conflit du Moyen-Orient, qui a éclaté le 6 octobre, a engendré une véritable *guerre du pétrole*: Plusieurs pays ont été boycottés par les producteurs arabes, qui ont aussi décidé de réduire volontairement leur production et de majorer massivement le prix de l'or noir. Ces mesures toutes politiques ont déclenché une vague d'incertitude dans les milieux occidentaux. Si les développements du quatrième trimestre n'ont pas affecté le tourisme suisse dans une

mesure directement perceptible, la guerre du pétrole va relancer l'inflation en 1974 dans les pays industriels. En fin d'année, les perspectives sur les marchés qui nous envoient de forts contingents de touristes paraissaient assez incertaines. De plus, le relèvement considérable du prix du pétrole va se traduire, pour les pays occidentaux, par une détérioration de leurs *balances des paiements*. (Aux USA cependant, le solde excédentaire de cette balance devrait dépasser 4 milliards de dollars en 1973.) En fin d'année, on estimait le déficit annuel au seul titre de l'augmentation du prix du pétrole, à des dizaines de milliards de dollars pour les pays de l'OCDE et à quelque 2,5 milliards de francs pour notre pays.

LES RÉSULTATS

Pour la première fois depuis bien des années, la progression du tourisme interne a été contrebalancée par le recul de la demande étrangère. On trouvera au chapitre suivant l'analyse des arrivées et des nuitées durant l'exercice.

En revanche, la poussée inflationniste va certainement se traduire, pour la *balance suisse du tourisme*, par une nouvelle avance de l'ordre de 10% en valeur nominale. Les chiffres détaillés pour 1973 ne sont pas encore disponibles. Ceux de 1972 se présentent comme suit:

Les recettes brutes du tourisme suisse pour les

échanges internationaux ont atteint 4,95 milliards de francs. Leur progression de 500 millions par rapport à l'année précédente est imputable à l'accroissement des dépenses effectuées par les touristes étrangers et à la hausse sensible des prix de nos prestations. De leur côté, les dépenses touristiques brutes se sont élevées en 1972 à 2,4 milliards de francs: augmentation de 220 millions ou 10 % par rapport à 1971. Ces chiffres laissent apparaître un solde actif de 2,55 milliards de francs pour notre balance du tourisme (plus 280 millions, soit 12 %, au regard de l'année antérieure).

Dans la balance suisse des revenus de 1972, le tourisme figurait ainsi une nouvelle fois en 5^e po-

sition pour les recettes nettes, après les revenus des capitaux (3,96 milliards) et les «autres services» (2,67 milliards). A lui seul, le tourisme a comblé pour plus de 40 % le traditionnel déficit de la balance commerciale, chiffré à 6,18 milliards de francs. A l'échelle européenne, les recettes touristiques brutes de 4,95 milliards placent la Suisse en 7^e position. Le revenu touristique par habitant qu'elles apportent a atteint en 1972 quelque 800 francs dans notre pays: C'est le plus élevé du monde.

Mentionnons pour conclure que le chiffre d'affaires du *tourisme national* (séjours et déplacements des Suisses dans le pays) est estimé à environ 2,5 milliards de francs.

